

28.01 Ouverture à l'international

Programme ELBE 2016/2017 (Échanges entre Lycéens Bourguignons et Étrangers)

1) EXPOSÉ DES MOTIFS

Mis en place en 1989 par l'ancienne région Bourgogne, le programme ELBE (Échanges entre Lycéens Bourguignons et Étrangers) a pour objet principal de favoriser les projets de séjours à l'étranger de classes de lycées avec des objectifs pédagogiques, linguistiques et culturels et de préférence avec échange.

Un soutien particulier est par ailleurs apporté aux projets de stages en entreprise à l'étranger – atout apprécié sur le marché de l'emploi – notamment à ceux réalisés en Europe.

L'AIDE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DEVRA ÊTRE MENTIONNÉE DANS LES DOCUMENTS DESTINÉS AUX FAMILLES.

2) BÉNÉFICIAIRES

Les lycées et établissements relevant de l'Éducation nationale, du Ministère de l'agriculture et de l'enseignement privé, situés dans les départements de Côte d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Les classes de BTS/BTSA implantées dans les établissements sont admises mais les autres classes post-baccalauréat ne le sont pas (classes préparatoires, étudiants en arts appliqués etc).

L'aide de la région est versée aux établissements. Elle leur permet de diminuer la participation financière des familles. Elle doit exclusivement bénéficier à ces dernières et ne peut servir à d'autres fins (financement de la participation des accompagnateurs par exemple).

3) NATURE ET MONTANT DE L'INTERVENTION FINANCIÈRE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Pour un projet donné, le montant de la subvention est calculé de la façon suivante :

nombre d'élèves (lycéens) X nombre de jours (journées aller-retour incluses) X barème (variable en fonction du type de séjour)

3.1) Barèmes et plafonds par type de séjour

Type de séjour	Barème	Plafond (par projet)
- Voyage avec échange toutes destinations, - Voyage sans échange pour les sections européennes ou équivalentes, toutes destinations hors pays francophones, - Voyage sans échange en Rhénanie-Palatinat (Allemagne), Opole (Pologne) ou Bohême centrale (République tchèque)	6 €	2 300 €
- Voyage sans échange hors pays francophones (et hors cas particuliers ci-dessus)	3 €	2 300 €
- Stages professionnels en Europe	10 €	4 000 €
- Stages professionnels hors Europe	7 €	4 000 €

Les établissements sont invités à inclure comme objectif dans les projets de stages en Europe l'obtention par leurs élèves de la mention EUROPRO.

EUROPRO correspond à une mention de qualification professionnelle attribuée pour la validation d'un minimum de 4 semaines de formation en entreprise en Europe (<http://langues-lp.ac-dijon.fr/spip.php?rubrique56>).

3.2) Restrictions

Quelle que soit la nature du séjour, la durée de celui-ci, de la date de départ à celle de retour, ne peut être inférieure à 5 jours.

En raison du nombre important de projets déposés, une limite de 7 projets par établissement et par année scolaire est fixée, tous types de séjours confondus (échanges, voyages, stages). Pour les lycées de plus de 1 200 élèves, cette limite est de 9.

Les sites qui composent une entité multi-sites telle qu'un EPLEFPA (Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) ou un OGEC (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) sont considérés comme autant d'établissements distincts.

Concernant les stages, les projets pour des élèves d'une même filière et d'un même niveau réalisant leur stage aux mêmes dates ne peuvent être déclinés par destination/pays. Ils doivent impérativement faire l'objet d'un seul projet. Exemple : élèves de baccalauréat professionnel restauration première année partant aux mêmes dates dans différents pays = 1 projet unique et non pas un projet par pays.

Aux autres dispositifs d'aide à la mobilité de la région Bourgogne-Franche-Comté ne peut être cumulée une subvention ELBE.

4) PROCÉDURE

4.1) Un appel à projets

Un appel à projets sera adressé aux établissements par courrier électronique début juillet 2016. Une date butoir unique, précisée dans le courrier électronique, sera à respecter pour l'envoi des demandes pour toute l'année scolaire 2016/2017. La date butoir sera a priori une date du mois d'octobre 2016, pour une présentation des subventions au vote des élus fin 2016.

Toute demande de subvention doit impérativement être transmise AVANT la réalisation du séjour.

4.2) Un dossier type à compléter

Le formulaire de demande de subvention à compléter s'intitule « Demande de subvention projet périscolaire ». Il s'applique à différentes catégories de projets, dont les projets ELBE.

Une demande complète doit comporter :

- Le formulaire « Demande de subvention projet périscolaire » renseigné
- La liste des lycéens bourguignons concernés par la réalisation du séjour
- Copie de l'acte du Conseil d'administration autorisant la réalisation du projet, hormis pour les stages obligatoires n'étant pas soumis à approbation en Conseil d'administration

4.3) Versement de la subvention

Le délai d'exécution de l'opération est fixé à 12 mois à compter de la notification à l'établissement. Passé ce délai, la subvention ne fera l'objet d'aucune relance et sera systématiquement clôturée.

La subvention est versée après réalisation de l'action, sur présentation du document type intitulé « Bilan d'exécution projet périscolaire » complété, étant entendu qu'il n'est pas obligatoire d'en renseigner la page Compte-rendu financier (page 3 du formulaire).

Le « Bilan d'exécution projet périscolaire » doit être visé par le chef d'établissement et comporter le rappel :

- Du nombre final de participants (page 1)
- Des dates effectives du séjour, de la date de départ à celle de retour (page 2)

Le montant de la subvention peut être revu à la baisse au prorata du nombre final de participants et de la durée réelle du séjour.

4.4) A propos des documents types

Les formulaires « Demande de subvention projet périscolaire » et « Bilan d'exécution projet périscolaire » sont disponibles sur le site de la collectivité (<https://www.bourgognefranchecomte.fr>) ainsi que sur demande auprès de Monsieur Arnaud OHET (email : arnaud.ohet@bourgognefranchecomte.fr, tél. : 03 80 44 34 96).